

JEUNE DIPLÔMÉ NORMAND

BESOIN DE VOUS RAPPROCHER DE VOTRE STAGE ?



UNE AIDE DE 600 € POUR VOUS INSTALLER PRÈS DE L'ENTREPRISE

QUI ?



Jeune de moins de 30 ans, diplômé en 2020 (bac+2 et plus), démarrant **un stage, dans le cadre du «Plan Normandie Relance»**(*), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole



Locataire de votre résidence principale située en Normandie et à proximité de votre entreprise

QUOI ?



Subvention de 600 € pour vous aider à financer votre loyer, votre dépôt de garantie ou encore vos frais d'installation...



Cette aide vous est **versée en une seule fois d'avance.**

Votre logement :

- peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social.
- » • fait l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur actionlogement.fr/aide-mobilite-jeunes-diplomes-normandie pour vérifier votre éligibilité

2

Téléchargez le dossier, et retournez-le complété avec les documents demandés

3

Recevez l'aide de 600 € en un versement unique

- **Aide gratuite** sous forme de subvention.
- Possibilité d'effectuer votre demande **jusqu'à 6 mois après le démarrage de votre convention de stage.**
- **Aucun justificatif de dépenses demandé.**
- **Cumulable**, sous conditions, **avec Visale, la garantie 100 % gratuite** qui vous dispense de la caution de vos parents et **avec l'AVANCE LOCA-PASS®**, le coup de pouce pour financer votre dépôt de garantie.

(*) Pour plus d'informations sur ce dispositif, accédez à la plateforme mise en place par la Région : parcours-metier-emploi.normandie.fr

Aide soumise à conditions, disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.